

**OBJET : GESTION 2019**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le Dicastère Sécurité, informatique et manifestation (SEC) pour l'année 2019, composée de Mme Sylvie TRUDU (commissaire) et M. Jean-Pierre MORISSETTI (président-rapporteur), s'est réunie à cinq reprises pour rencontrer les chef-fe-s de Services et les personnes en charge dudit dicastère. Nous avons également pu lors de ces rencontres procéder à quelques visites des locaux de ces entités. Des échanges d'informations se sont faites également par messagerie, pour certains en raison de la situation sanitaire que nous vivons cette année.

**1. RENCONTRES, VISITES, ENTRETIENS, VŒUX ET CONCLUSIONS**

La sous-commission a procédé aux visites et entretiens suivants :

- 27 février, Hôtel de Police, séance d'organisation et transmission des premières questions à Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale ;
- 05 mars, Maison de Seigneux - Office de la population, entretien avec Madame la Responsable de l'Office de la population, Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale et M. Philippe BROCCARD, Chef de service. Visite des locaux ;
- 13 mars, Hôtel de Ville, entretien avec M. Philippe BROCCARD, Chef de service, et Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale. Visite des locaux ;
- ~~19 mars~~, Hôtel de Police, entretien M. le major Clément LEU, Commandant de la PRM, et Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale, séance annulée et remplacée par des échanges de courriels. Une dernière séance a eu lieu le 26 juin afin de reprendre en présentiel la chronologie et la teneur des échanges dématérialisés ;
- 15 mai, local de vigie du Sauvetage, entretien avec M. Philippe BONZON, Président de la section SISL Morges et de la trésorière de la société ;
- Suivi des vœux en suspens ;
- Conclusions.

Nous remercions chaque personne avec qui nous avons pu partager en toute ouverture sur les tenants et aboutissants de leurs charges ainsi que de l'existentiel de leurs responsabilités. En toute circonstance et dans la limite de la protection des données, aucune question ne fut éludée et chaque réponse apportée fut circonstanciée, étayée et précise. Nous avons apprécié cette ouverture.

**2. PRÉSENTATION DU DICASTÈRE PAR MME LA MUNICIPALE ANNE-CATHERINE AUBERT-DESPLAND**

L'organisation du Dicastère est restée la même qu'en 2018. A savoir :

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| ✓ Le service informatique et l'unité géomatique | ✓ Le stand de tir                    |
| ✓ L'office de la population                     | ✓ Le sauvetage                       |
| ✓ Les cultes                                    | ✓ La PRM (pour les tâches déléguées) |

Les autres organismes affiliés à SEC sont la PCi et nos pompiers, le SIS Morget. Pour ces organismes, nous ne pouvons que reprendre les conclusions du précédent rapport de gestion :

La PRM, dans l'exercice de ses missions de base, comme le SIS Morget et la PCi district de Morges, sont contrôlés par les commissions de gestion &/ou finance de leurs conseils intercommunaux. Aussi, nous n'avons pas été plus avant quant à des investigations.

Nous reprenons en suite des thèmes évoqués l'an passé dans le rapport de nos prédécesseurs, En effet, maintes questions y sont relevées et leurs réponses peuvent être apportées sur l'exercice 2019.

### **3. OFFICE DE LA POPULATION : ENTRETIEN AVEC M. PHILIPPE BROCCARD, CHEF DE SERVICE ET MME LA RESPONSABLE DE L'OFFICE DE LA POPULATION**

**PERSONNEL :** La responsable a recensé en 2019 un ETP en partance, réorientation de carrière. Ce poste a été remplacé. A noter la structure de l'Office, dont la cheffe gère son personnel de façon très dynamique en pouvant offrir un entretien mensuel à chacun de ses éléments. Cela apporte une excellente collaboration et permet de gérer autant les fluctuations temporaires des absences que le partage des rôles au sein de l'équipe.

La population restant stable ces dernières années, l'effectif de l'Office est suffisant à son fonctionnement, la gestion des heures supplémentaires ne laisse pas apparaître de manco. A relever qu'au vu du taux d'absentéisme très bas de cette équipe elle fonctionne au maximum de son potentiel, un collaborateur gérant environ 3'000 personnes de la population dont ~36 % d'étrangers. L'effectif devra certainement être complété en fonction de l'augmentation prévue de la population Morgienne.

**GUICHET VIRTUEL :** Il est pour l'instant un complément aux guichets physiques, il faut totaliser pour 2019 en moyenne une demande par jour ouvrable en rapport à 8'244 transactions (virtuelles comprises) au total aux deux guichets généralement ouverts sur les trois disponibles. Ceci n'a pas d'influence sur le fonctionnement de l'Office. Ces demandes sont pour l'instant enregistrées par le guichet virtuel mais toujours traitées manuellement. Le coût de la prestation, hors installation et fonctionnement du système, ne représentent que le prix du timbre de renvoi. Les paiements par ce guichet se font pour l'instant par PayPal, une extension sur cartes de crédit est en gestation.

**HORAIRES ELARGIS :** L'Office propose des horaires élargis pour permettre à tous d'accéder aux services. Ceci dès 06h30 et jusqu'à 18h30, pour ce faire, bien entendu les demandeurs doivent réserver une possibilité de rencontre.

**COLLABORATION INTERSERVICES :** L'Office a des échanges avec tous les autres acteurs de l'Administration Morgienne qui sont demandeurs quant aux données de personnes.

**EFFECTIFS DE LA POPULATION :** le tableau suivant nous a interpellés quant à sa rédaction :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Total</b>
<b>Population au 31 décembre</b>					
Habitants suisses	3 770	4 748	835	759	10 112
Habitants étrangers	2 538	2 322	509	492	5 861
<i>Totale population établie</i>	<i>6 308</i>	<i>7 070</i>	<i>1 344</i>	<i>1 251</i>	<i>15 973</i>
Habitants suisses en séjour	104	107	1	2	214
Habitants étrangers en séjour	26	19	-	-	45
Etrangers en court séjour	466	309	-	-	775
<i>Total population résidente</i>	<i>6 904</i>	<i>7 505</i>	<i>1 345</i>	<i>1 253</i>	<i>17 007</i>

Nous nous sommes interrogés quant à la différence entre la population établie et résidente ? Il faut lire que les habitants suisses et étrangers en séjour sont des habitants de "résidences secondaires" donc non établis à Morges et les étrangers en court séjours sont les travailleurs frontaliers dont les permis sont gérés par Morges.

Dans le prochain canevas, nous étions surpris de ne pas trouver la proportion de confession musulmane.

COMMISSION DE GESTION 2019  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
*SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATION - (SEC)*

---

Confession					
Protestants	1 351	1 836	106	107	3 400
Autres confessions chrétiennes	105	61	5	2	173
Catholiques	1 883	2 126	308	265	4 582
Israélites	6	4	3	1	14
Autres religions	501	601	57	26	1 185
Sans	3 058	2 877	866	852	7 653
<i>Total confession</i>	<i>6 904</i>	<i>7 505</i>	<i>1 345</i>	<i>1 253</i>	<i>17 007</i>

En effet cette dernière dont l'effectif est d'environ 400 personnes, bien qu'implantée chez nous n'est pas portée nommément dans ce recensement car encore non reconnue par le Canton.

#### 4. LE SERVICE INFORMATIQUE : ENTRETIEN AVEC M. BROCCARD, CHEF DE SERVICE

Nous avons abordé plus particulièrement le bilan du Préavis 46/12.16 "Demande d'un crédit de CHF 290'000.00 pour le renouvellement des modules de conduites souterraines du Sitecom" par ces quelques interrogations :

*Quelles sont les contraintes liées à l'installation de Sitecom à Morges ?*

- Fin 2019, tout est livré. La mise en place arrive quasiment au bout. C'est maintenant une gestion interne à la Commune de gérer ce logiciel de provenance US avec une couche régionale appelée GEOLIS. Cet élément coordonne le souterrain, eau, gaz, assainissements et électricité. Comme précisé, ils sont livrés et terminés à 95 %, 2020 sera la phase d'épuration des erreurs.
- Le module de surface, parcs, espaces verts, signalisation, état des routes, etc. a lui passé sur un logiciel open source ce qui n'est pas le cas de celui gérant le "souterrain" car il n'existe pas encore de logiciels libres à cet effet.
- Qgis est opérationnel, les collaborateurs et dessinateurs sont formés, le démarrage des projets de création des moules de surface en collaboration avec les services peut commencer, d'où l'ingénieur en géomatique. Ceci se fait en collaboration avec d'autres villes partenaires, ce qui permet le partage des coûts en open source, c'est un investissement latéral ou chaque partie investit un montant égal et bénéficie du tout, pour Morges cela représente CHF 29'000.00 par an en tout et pour tout.
- Pour conclure l'avancement de toutes ces mutations est tenu par des disponibilités financières des services. L'ensemble des mutations demandera donc encore quelques années.

L'évolution des modules de conduites souterraines et de surface reste en adéquation des bases légales tant de mise à disposition que de protection des dites données. (Loi cantonale sur la géo information) la politique de la Municipalité par rapport à ce sujet respecte les obligations faites par la L-Géo-VD qui définit elle les modèles à mettre à dispo du public par rapport à la Loi fédérale qui elle impose par obligation la mise à disposition de ces données.

Les mises à jour du Sitecom proviennent des collectivités, géomètres, de toutes les communes du district soit plus de quarante partenaires. Ces données sont utilisées au niveau communal principalement par INFRA, POL & URB, mais aussi par les citoyens, architectes et tous les professionnels auxquels ces données sont utiles. Elles sont cependant catégorisées avec des droits d'accès différents. Une partie publique et l'autre spécifique pour laquelle il faut se connecter. Toutes ces données restent cependant gratuites car c'est une obligation Fédérale. Les données sécurisées ne sont cependant pas accessibles au grand public. Évidemment que les partenaires-contributeurs ont toujours les droits d'accès à leurs contributions.

**CJL – CartoJuraLéman** : est une association ARCAM - Morges dont la base est mise à jour par deux collaborateurs qui bien que travaillant in situ font partie du personnel de cette association. Elle est en permanente en évolution.

**LOGICIEL DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE** : les premiers résultats après mise en œuvre sont à l'attente de nos espoirs, il fonctionne bien.

Est-ce un logiciel créé par Morges ou un le développement est-il confié à un tiers ? Il fonctionne en open source ce qui permet de partager ses coûts et son développement avec d'autres partenaires. En janvier 2019 a eu lieu le passage en version 2. Montreux et La-Tour-de-Peiliz sont partenaires, Villeneuve est intéressé. Le coût de CHF 140'000.00 a été pris en charge par Morges, chaque partenaire a versé dix pour cent de ce montant, ce n'est pas une vente mais une participation, et ceci nous l'espérons pour plusieurs autres communes.

Il y a deux accès à ce logiciel, interne pour la gestion des ports et externe pour les propriétaires de bateaux qui peuvent y apporter leurs propres mutations. Il y a également des liens avec le système comptable et l'Office de la population. L'extension INFRA sert à pour la gestion des ports. Les publications sont, elles, faites par INFORM.

**FIBRE OPTIQUE** : ce réseau est réservé à la ville de Morges. Depuis 2003 ou la question se posait de savoir si nous louions ou construisions, nous n'avons cessé de l'étendre au gré des besoins de notre infrastructure communale. Nous profitons au fur et à mesure que l'on construit, lors des travaux et fouilles ouvertes, de poser des tubes en attente. Nous gardons un partenariat avec Romande-Energie pour avoir un passage avec leur propre réseau quand c'est possible ce qui reporte nos travaux en dernier recours. C'est un troc bien organisé qui est totalement Win-Win.

Chaque année INFORM met environ CHF 20'000.00 à cet effet. Ce réseau est visible sur Sitcom dans la partie électricité. Nos fibres sont confinées à Morges. Pas de sorties extérieure, pour celles-ci les connexions se font par VPN.

**LOGICIEL SALAIRE** : la protection des données est garantie car tout est hébergé à Morges. ABACUS est un module du système comptable, les utilisateurs sont clairement identifiés : RH et finances disposent de droits d'accès avec login et mot de passe. La validation sécuritaire a été audité par notre fiduciaire. Dès le 1<sup>e</sup> janvier 2019, PRM et SISCUM sont gérés sur ce même logiciel.

**RENOUVELLEMENT DES SWITCHS** : A fin 2019, le Switches Backbone, cœur du réseau, était terminé. Une petite partie de la mise en place effectuée. Suite en 2020.

**RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS** : Ces travaux sont toujours actuels en 2019, SOCRATE a passé à la trappe, intégré à KIBE qui gère l'AJEMA et l'ASIME, c'est OK pour les cantines. Il reste encore aux RH les logiciels formations et deux de description des fonctions. Ils sont à intégrer dans le nouveau logiciel de gestion RH en 2021. Par contre, pour le Théâtre le logiciel "personnel auxiliaire" fonctionne si bien qu'il ne sera pas changé. Un logiciel de gestion des entreprises à l'OFPOP sera prochainement supprimé.

## **5. LA PRM : ENTRETIEN AVEC M. CLEMENT LEU, COMMANDANT DE LA PRM**

Cet entretien, en raison du blocage dû à Covid-19, a été remplacé par une batterie de questions transmises par divers échanges de courriers électroniques. Nous avons reçu force de détails sur nos interrogations et reportons ci-après les points significatifs. Tout comme les années précédentes, nous n'avons investigué que sur les tâches déléguées pour lesquelles la Ville de Morges mandate spécifiquement la PRM.

**PRM** : est un corps en perpétuel mouvement. Bien que ne relevant pas de notre mandat, pour info, elle a recensé en 2019 8,65 ETP en partance, sept démissions dont le Commandant, une retraite et un licenciement.

**REGLEMENT ET STATUTS** : en 2019, la révision des statuts s'est terminée. Les phases de consultations des municipalités et des législatifs peuvent donc débuter.

**LITTERING** : pendant cette année PRM a dressé 3 amendes d'ordre concernant les déchets et 12 pour le littering en général. Les préventions ne sont pas recensées. Il est à relever que dans le cadre du littering, le personnel de la Police Région Morges y a été sensibilisé, mais il n'intervient qu'en cas de flagrant délit. C'est la Direction Infrastructure et gestion urbaine qui est responsable de ce point, une partie de leur personnel ayant été assermenté par la Municipalité pour ce faire.

**VIOLENCE ET AGRESSIONS** : le bilan pour l'ensemble de la criminalité du canton, tant par district que commune pour 2019 n'est pas encore connu. Sous réserve de ces chiffres, l'ensemble des interventions PRM est en baisse par rapport à 2018, de manière assez significative. 3680 en 2019 pour 4463 en 2018. La typologie du type d'interventions est stable et le phénomène de baisse se confirme aussi par rapport à 2017 qui en recensait plus de 4600. La PRM continue de suivre l'évolution des phénomènes et d'y adapter une conduite opérationnelle proactive et cohérente qui permet d'être confiant, en encourageant les synergies entre polices voisines et la police cantonale, par des actions ciblées et de prévention.

Nous apprécions que la Municipalité soutienne la PRM en encourageant les coordinations entre ses services de la ville et la Police, ceci tout en validant les propositions de la PRM, notamment en ce qui concerne les manifestations par exemple. Elle se doit de continuer à donner les moyens et les ressources pour une bonne marche de ce service dans le respect de l'intercommunalité.

**ZONES 30** : elles sont décidées par URB, tout comme les patrouilleurs par les écoles, la PRM, elle, s'assure de la mise en application. Elle ne peut pas forcer à mettre des patrouilleurs, la police ne fait que de la prévention dans les écoles et ceci chaque année. La signalisation est faite par la Ville de Morges (tâche déléguée de PRM) après validation suite à publication FAO.

**ECO-POINTS** : si la plupart de ces endroits sont respectés, quelques-uns sont la cible de dégradations ou pour le moins mal respectés par une catégorie d'habitants. Interrogée, PRM nous renvoie aux infrastructures et gestion urbaine qui s'en occupe. Ce dernier Service n'a pas eu besoin de demander l'assistance de PRM. Il semble que les diverses entités concernées se renvoient la balle et ne s'investissent pas pour sécuriser ces lieux.

Nous avons pendant l'été pris acte des premiers efforts développés par la Municipalité pour sécuriser les éco-points et les contrôler par PRM de façon aléatoire. Cependant ces efforts ne sont pas encore suffisants. Un vœu de l'ensemble de la Commission est développé.

**SIGNALISATION** : cette entité s'occupe entre autre de réserver les places de stationnement nécessaires pour déménagements, mariages, services funèbres, etc. ce service à la population demande peu de moyens. En règle générale un ouvrier, un fourgon, des moyens de signalisation. Ensuite ces prestations sont facturées.

**FOURRIERE** : une soixantaine de deux-roues sont actuellement retenus mais aucune voiture, c'est la police cantonale qui s'en occupe. Ces prestations ne sont pour l'heure pas payantes, le règlement sur la fourrière est en attente de la révision des statuts PRM.

**HORODATEURS, SIGNALISATION DE PARCAGE** : des déprédations d'horodateur ont eu lieu l'an passé à l'instar des années précédentes : deux ont eu lieu sur les claviers, une fois du chewing-gum a été introduit dans la fente à monnaie et six tags vinrent les décorer. Le service a passé 8 heures pour les réparations et dépensé quelques centaines de francs en matériel.

**POLICE DU COMMERCE** : taxes et émoluments, prolongation d'ouvertures se montent à plus de CHF 45'000.00 en 2019.

A notre requête de savoir si la population avait émis des demandes concernant les contrôles d'hygiène des restaurants il nous est répondu qu'étant du ressort de la Police cantonale nous n'avons pas accès à leurs chiffres. Cependant aucun établissement n'a été sanctionné à cet effet. Il en est de même pour le contrôle des balances, qui sont sporadiques, c'est le bureau cantonal des poids et mesures qui procède à leur contrôle.

A noter qu'étonnamment 2019 n'a vu aucun contrôle des officines de pharmacie.

**TAXIS** : le statut des chauffeurs UBER PRO est soumis aux règles en vigueur, par contre UBER X est interdit.

**ASP** : les Assistants de Sécurité Publique n'ont pas pu, tout comme l'an passé, notifier un nombre important de commandements de payer. Effectivement ceux qui ne peuvent être notifiés que dans un délai de 30 jours, ensuite ils sont renvoyés. C'est à ce moment que la Préfecture délivre un mandat d'amener à la police.

**OBSÈQUES DE PERSONNES INDIGENTES :** Le prix des frais d'obsèques de personnes pris en charges par la commune est un forfait de CHF 1'750.00. Les taxes diverses sont en sus. Les directives du Département de la Santé et de l'Action Sociale sont appliquées pour ces prises en charge. Il en va que la personne décédée est considérée comme indigente si elle n'a pas de fortune et que sa famille refuse l'héritage et ne veut pas payer ou si elle n'a pas de famille. Dès la succession réglée, s'il y a un bénéfice d'inventaire, nous obtenons le remboursement de notre avance. À défaut, la charge est à la commune.

**STAND DE TIR DU BOIRON :** sur décision municipale des communes de Morges (propriétaire) et Tolochenaz (commune territoriale), le Stand du Boiron a fermé le 31 décembre 2019. Les utilisateurs du stand et les communes partenaires ont été avisés. Une solution de délocalisation est en cours pour le Stand des Effoliez à Echandens. Un préavis, élaboré entre les dicastères Sécurité, informatique et manifestation et Sport et bâtiments et environnement sera présenté au Conseil communal en 2020.

### **CULTES**

**Église catholique :** Morges a la présidence de l'Association des communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges et de ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges. Elle est composée au total de 28 communes. Au regard des participations financières allouées par la commune quant aux travaux de rénovation de l'Église de Morges, seuls les comptes, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement sont étudiés par une commission puis soumis au vote lors de l'Assemblée générale. Il n'y a pas de surveillance des travaux par la commune de Morges, elle en reste pour cela uniquement à un contrôle par l'analyse des comptes.

**Église protestante :** nous nous sommes penchés sur les attributions des marguilliers et n'avons pu que constater que si les traitements sont attribués à la Direction Sécurité, informatique et manifestations, l'engagement sur le terrain, les plannings et l'organisation générale sont gérés par le bureau de la Paroisse.

**Communauté israélite :** tout comme en l'année précédente, en 2019, Morges n'a adressé aucune subvention à la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) le nombre minimal pour qu'une commune ayant ratifié cette Convention doive subventionner la Communauté n'étant pas atteint.

## **6. SAUVETAGE ENTRETIEN AVEC M. PHILIPPE BONZON, PRÉSIDENT DE LA SECTION SISL MORGES ET DE LA TRÉSORIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

Les circonstances sanitaires ont fait que pour une fois, les "traditions" ont, cette année, été un peu bousculées. Si la visite des locaux, l'agape et la croisière ne furent pas d'actualité, notre échange en fut renforcé, car recentré sur l'existential et la réalité de la vie de tous les jours d'une section qui fonctionne de façon optimale. A un détail près.

En effet, si 2020 sera une année catastrophique quant aux finances du Sauvetage, finances assurées chaque année par les cotisations des membres, les dons des personnes secourues et des fidèles amis et sponsors ponctuels, les subsides (dont celui de la Commune) et pour une quinzaine de milliers de francs par l'organisation de manifestations. Ce sont celles des stands organisés au Paléo, Caf-Conc, Vieux-Port, stands qui bon-an-mal-an rapportent de quoi compléter le financement des :

- Formation des intervenants ;
- Achat de matériel de corps et technique ;
- Renouvellement de certains appareils ;
- Révision des extincteurs ;
- Prestations de l'entreprise qui s'occupe du brossage des toiles et de l'aspersion insecticide sur le toit du hangar et du local. ;
  - o A savoir que l'abonnement annuel est à charge du Sauvetage alors que le hangar appartient à la commune et que la société est locataire du Club Nautique pour le local. C'est paradoxal !
- L'électricité pour le chauffage ;
- Et tout ce qui fait le budget d'une société de bénévoles au service des navigateurs.

Bref, si des solutions doivent être trouvées pour **\*sauver les meubles 2020\***, **le Sauvétage s'y attèle**, c'est la situation pérenne qui nous a étonnés. Comment une Société qui effectue avec 38 personnes astreintes à des gardes, qui est en alarme toute l'année, et en vigie sur site d'avril à octobre, qui effectuent 6'700 heures de présence chaque année au service de la population ? Pas seulement des navigateurs, car nos sauveteurs s'occupent également d'assister et secourir des personnes qui ont perdu pieds depuis les rives ou qui se sont aventurées au lac sans mesure des risques encourus. Comment peut-elle tourner sans soutien ? Nous ne pouvons que les remercier pour cet engagement, car nous n'imaginons pas un instant le prix que coûterait une prestation similaire "étatisée".

Par contre pour être plus concret, il nous est clairement établi que nous, commune de Morges, devons faire quelque chose de plus. Si l'on compare les subsides alloués par d'autres communes lémaniques ou "Vaudoisement" sises sur le lac de Neuchâtel, il serait judicieux de réadapter le soutien apporté par notre ville. D'autant plus que comme déjà relevé les dernières années, le subside communal n'a pas évolué depuis plus de 35 ans. C'est la raison pour laquelle, nous émettons le vœu suivant :

**Vœu N° 3 – 2019** : Que la Municipalité réétudie son soutien à la Société de Sauvétage. Qu'en sus du subside annuel octroyé et de la prise en charge d'un courrier par an, elle assume les frais fixes et d'entretien liés à l'exploitation des locaux.

## 7. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

**Vœu N° 5 – 2012** : Que la Municipalité examine la possibilité de désigner une Commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité.

La Municipalité a contacté le CODIR de la PRM. Une nouvelle structure a été mise en place dès le 1er octobre 2019 avec la création d'une nouvelle entité "Droit et finance" qui ne présente plus aucune autorité hiérarchique au sein de la structure PRM ni subordonné et dont le responsable assure la présidence de la Commission de police. Ce nouvel organigramme a été présenté au Conseil intercommunal puis à la Municipalité. Cette solution répond aux souhaits émis par le vœu au sujet de l'impartialité et de neutralité de la Commission de police. La Municipalité propose de classer ce vœu.

**Proposition de la sous-commission** : classer ce vœu.

**Vœu N° 7 – 2013** : Que la Municipalité reconsidère la situation des prestations du Service informatique au sujet des nombreuses applications « maison » développées sous Access et propose, le cas échéant, un préavis au Conseil communal pour assurer la pérennité de celles-ci.

Ces travaux sont toujours actuels en 2019, SOCRATE a passé à la trappe, intégré à KIBE qui gère l'ASEMA et l'ASIME, c'est OK pour les cantines. Il reste encore aux RH les logiciels formations et deux de description des fonctions. Ils sont à intégrer dans le nouveau logiciel de gestion RH en 2021. Par contre, pour le Théâtre le logiciel "personnel auxiliaire" fonctionne si bien qu'il ne sera pas changé. Un logiciel de gestion des entreprises à l'OFPOP sera prochainement supprimé.

**Proposition de la sous-commission** : classer ce vœu, ceci fait maintenant partie de la gestion pérenne d'un parc informatique et de ses logiciels.

**Vœu N° 3 – 2015** : Que la Municipalité réfléchisse à une solution pour offrir plus de places de parking aux parents pour la reprise-minute de leurs enfants dès 16 h 30; une option pourrait être le déplacement des deux bus de Sylvana sur le parking de Beausobre après le ramassage des enfants l'après-midi, vers 16 h 30. Ainsi, deux places de parking supplémentaires seront dégagées.

La solution a été finalisée en 2019 avec la création des 3 places dépose-minute le long du chemin du Banc-vert. Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

**Proposition de la sous-commission** : classer ce vœu

**Vœu N° 4 – 2016** : Que la Municipalité communique au Conseil communal le calendrier de la révision des statuts de la PRM.

La révision des statuts est terminée. Les phases de consultations des municipalités et des législatifs pourront commencer en 2020.

**Proposition de la sous-commission** : maintien du vœu jusqu'à finalisation de la révision des statuts.

**Vœu N° 3 – 2017** : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour conserver un stand de tir à 300 mètres, 50 mètres et 25 mètres à Morges ou dans une commune limitrophe, et informe régulièrement le Conseil communal sur l'avancement des démarches.

Sur décision municipale des communes de Morges (propriétaire) et Tolothenaz (commune territoriale), le Stand du Boiron a fermé le 31 décembre 2019. Les utilisateurs du stand et les communes partenaires ont été avisés. Une solution de délocalisation est en cours pour le Stand des Effoliez à Echandens. Différentes communications ont été faites au Conseil communal. Un préavis, élaboré entre les dicastères Sécurité, informatique et manifestation et Sport et bâtiments et environnement sera présenté au Conseil communal en 2020.

**Proposition de la sous-commission** : maintien du vœu jusqu'à finalisation des opérations de délocalisation et pérennisation des activités sur le nouveau site.

## 8. CONCLUSION

Suite aux différentes entrevues et visites auxquelles la sous-commission a pris part durant les mois de mars, avril et mai 2019, celle-ci atteste du bon fonctionnement du dicastère Sécurité, informatique et manifestation. Elle salue et remercie ici une nouvelle fois les collaborateurs et chefs de service de celui-ci pour leur travail et leur engagement au service des Morgiennes et Morgiens.

Pour la commission de gestion :  
Le président

Yvan Christinet

Pour la sous-commission SEC :  
Le président

Jean-Pierre Morissetil

## RAPPEL DU VŒU 2019

**Vœu N° 3 – 2019** : Que la Municipalité réétudie son soutien à la Société de Sauvetage. Qu'en sus du subside annuel octroyé et de la prise en charge d'un courrier par an, elle assume les frais fixes et d'entretien liés à l'exploitation des locaux.